

# Qui peut se faire tester en pharmacie?

- **Les citoyens avec un NISS et une carte d'identité avec code *pin*** peuvent se faire tester. Ils obtiennent leur certificat en se connectant aux plateformes prévues à cet effet ([CovidSafe](#), [masanté.be](#), [MyHealthviewer](#)...). Si le citoyen a un numéro NISS mais pas de carte d'identité, ou s'il ne connaît pas son code *pin*, il peut néanmoins être testé s'il a accès via [ItsMe](#) en utilisant sa carte bancaire. **C'est un élément important à vérifier avant de réaliser le test!**
- **Les personnes qui disposent d'un numéro BIS** peuvent uniquement se faire tester si elles ont aussi une carte à puce avec laquelle elles ont accès à l'une des plateformes prévues à cet effet (cf. ci-dessus). Ici aussi, **c'est un élément important à vérifier avant de réaliser le test!** Le numéro BIS doit alors être saisi à la place du NISS dans l'*eForm*. Si elles n'y ont pas accès, elles doivent d'abord se rendre dans un bureau d'enregistrement pour obtenir leurs clés numériques. Il est préférable d'orienter ces personnes directement vers un centre de test où un code CTPC peut être généré.
- **Les étrangers sans NISS, sans carte d'identité ni code *pin*** correspondant ne peuvent pas se faire tester en pharmacie. Vous devrez toujours les orienter vers un centre de dépistage (ou un médecin) car vous ne pouvez pas générer un code CTPC dans une pharmacie. Ceci est possible dans un centre de test. Ces personnes peuvent alors utiliser ce code CTPC et leur numéro de portable pour obtenir le résultat via [masanté.be](#), sans devoir se connecter avec des clés numériques.

Il est également important de noter que le citoyen doit cliquer sur le bouton "*Vérifier les nouveaux certificats*" dans l'[application COVIDsafe](#) et sur "*Demander un certificat*" si première connexion ou sur "*Certificat Numérique Européen COVID*" puis "*Télécharger/imprimer*" votre certificat dans le portail [masanté.be](#). Vous trouverez un aperçu de toutes les étapes dans les nouvelles FAQ qui seront publiées prochainement sur le [site web de l'APB](#).

En cas de problème, veuillez envoyer un mail à l'adresse

[sneltestapotheek@farmaflux.be](mailto:sneltestapotheek@farmaflux.be).

Merci de mentionner immédiatement :

- Votre numéro APB
- Le NISS de la personne testée
- L'heure exacte d'envoi de l'*eForm* sur lequel porte votre question.

**Attention:**

- Vous ne pouvez pas revoir ou modifier un *eForm* envoyé. Vous ne pouvez vérifier dans votre logiciel un *eForm* que s'il est toujours "en cours", ce qui signifie qu'il n'est pas encore envoyé. Si vous ne voyez pas l'*eForm* apparaître dans la liste, c'est qu'il a été envoyé correctement.
- Il n'est pas possible d'imprimer des versions papier de l'*eForm*. Ces derniers ne sont pas non plus légalement valides. Seul le certificat officiel avec le code QR est légalement valide.

Les **parents** peuvent [accéder au certificat de leur\(s\) enfant\(s\)](#) via [masanté.be](https://www.masanté.be) et l'[application CovidSafe](#).